

## **CONSEIL DE TERRITOIRE DU 11 JUILLET 2020**

### **Compte-rendu de séance**

Délibération n°01 (31/2020)

### **Ouverture de séance**

L'an deux mille vingt, le onze juillet, le conseil de territoire, dûment convoqué le sept juillet par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Paris La Défense Aréna, 57 rue des Longues Raies à Nanterre. Il déclare la séance ouverte.

	Présents	Absents excusés	Procuration à
M. Jacques KOSSOWSKI	X		
M. Éric BERDOATI	X		
Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD	X		
M. Guillaume BOUDY	X		
M. Jean-Christophe FROMANTIN	X		
Mme Jeanne BECART	X		
M. Patrick JARRY	X		
M. Philippe JUVIN	X		
M. Patrick OLLIER	X		
Mme Agnès POTTIER-DUMAS	X		
Mme Véronique JACQUELINE	X		
Mme Marie-Pierre LIMOGE		X	M. Patrick GIMONET
M. Éric CESARI	X		
M. Patrick GIMONET	X		
Mme Charazed DJEBBARI	X		
M. Sébastien BEAUVAL	X		
Mme Sybille D'ALIGNY		X	Mme Charazed DJEBBARI
Mme Maria GARCIA	X		
Mme Stéphanie SOARES			M. Sébastien BEAUVAL
M. Cédric FLAVIEN	X		
M. Pascal HUMRUZIAN	X		
Mme Aurélie TAQUILLAIN	X		
M. Sidney STUDNIA	X		
M. Benoît BAS	X		Mme Jeanne BECART
Mme Aurélie DRESSAYRE	X		
M. Jean-François DRANSART	X		
Mme Monique RAIMBAULT	X	X	M. Jean-François DRANSART
M. François KRUGER		X	M. Philippe JUVIN
M. David-Xavier WEÏS	X		
Mme Sophie DESCHIENS	X		
M. Pierre CHASSAT	X		
Mme Isabelle COVILLE	X		

M. Philippe LAUNAY	X		
Mme Laurence BOURDET-MATHIS	X		
M. Jérôme KARKULOWSKI	X		A partir de la délibération n° 6 Mme Isabelle COVILLE
M. Vincent de CRAYENCOUR	X		
M. Lies MESSATFA	X		
Mme Thérèse NGIMBOUS-BATJOM	X		
Mme Rachel Feza KASHEMA	X		
M. Raphaël ADAM	X		
Mme Perrine COULTER		X	Mme Thérèse NGIMBOUS-BATJOM
M. Samir ABDELOUAHED	X		
Mme Zahra BOUDJEMAÏ	X		
M. Rachid TAYEB		X	
Mme Samia SAIDJ	X		Mme Samia SAIDJ
M. Alexis MARTIN		X	Mme Thérèse NGIMBOUS-BATJOM
Mme Alexandrine MOUNIER	X		
M. Hassan HMANI	X		
Mme Lucie CHAMPENOIS	X		
M. Jean-Luc JATHIÈRES		X	M. Patrick JARRY
Mme Camille BEDIN		X	M. Alexandre GUILLEMAUD jusqu'à la délibération n°05
M. Alexandre GUILLEMAUD	X		
Mme Emmanuelle d'ORSAY		X	M. Rémi CHEYMOL
Mme Ariane GELLÉ		X	M. Jean-Christophe FROMANTIN
Mme Marie-Claude LE FLOC'H		X	M. Jean-Philippe DUMONT jusqu'à la délibération n°05
M. Vincent GARRETA		X	M. Jean-Philippe DUMONT jusqu'à la délibération n°05
Mme Mireille BERTRAND		X	M. Rémi CHEYMOL
M. Rémi CHEYMOL	X		
M. Jean-Philippe DUMONT	X		M. Jean-Christophe FROMANTIN à partir la délibération n°05
M. Franck KELLER de SCHLEITHEIM		X	M. Jean-Christophe FROMANTIN
Mme Florence MAURIN FOURNIER	X		
M. Vincent FRANCHI	X		
M. Bernard GAHNASSIA		X	M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Mme Raymonde MADRID		X	M. Vincent FRANCHI
M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE	X		
Mme Brigitte PALAT		X	Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
M. Christophe HAUTBOURG	X		
Mme Monique BOUTEILLE		X	Mme Henda HAMZA
M. Denis GABRIEL	X		
Mme Andrée GENOVESI		X	M. Denis GABRIEL
M. François LE CLEC'H		X	M. Patrick OLLIER
Mme Valérie CORDON	X		
M. Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT	X		
Mme Henda HAMZA	X		

M. Pierre GOMEZ	X		
Mme Fatima CHAOUI EL OUASDI	X		
M. Frédéric SGARD	X		
M. Vincent POIZAT	X		
M. François JEANMAIRE		X	M. Vincent POIZAT
Mme Brigitte PINAULDT	X		
M. Olivier BERTHET		X	M. Nicolas PORTEIX
Mme Capucine du SARTEL		X	M. Eric BERDOATI
M. Nicolas PORTEIX	X		
Mme Muriel RICHARD	X		
M. Fabrice BULTEAU	X		Mme Muriel RICHARD à partir de la délibération n°06
Mme Elodie REBER	X		M. Amirouche LAÏDI à partir de la délibération n°06
M. Amirouche LAÏDI	X		
Mme Isabelle FLORENNES	X		
M. Frédéric VOLE	X		M. Amirouche LAÏDI à partir de la délibération n°06
M. Xavier IACOVELLI	X		Mme Aurélie Taquillain à partir de la délibération n°05

Soit :

Conseillers de territoire présents :	64
Conseillers de territoire ayant donné pouvoir :	26
Conseillers de territoire absents, non représentés :	00

**DECLARE** installés les 90 conseillers de territoire.

**DECIDE**, à l'unanimité, d'élire Madame Lucie CHAMPENOIS en qualité de secrétaire de séance, à mainlevée.

**ELIT** en qualité de scrutateurs de cette séance Madame Fatima CHAOUI EL OUASDI, Monsieur Alexandre GUILLEMAUD, Monsieur Liès MESSAFTA, Monsieur Raphaël ADAM, Monsieur Samir ABDELOUAHED, Monsieur Pascal HUMRUZIAN, Monsieur Sébastien BEAUVAL, Madame Laurence BOURDET-MATHIS et Madame Zahra BOUDJEMAÏ.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 90*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°02 (32/2020)

**Changement du lieu de réunion du conseil de territoire**

**AUTORISE** le conseil de territoire à se réunir à Paris La Défense Aréna sur le territoire de la commune de Nanterre.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 90*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°03 (33/2020)

**Election du Président**

Après appel avoir fait appel aux candidatures, le conseil de territoire

**PROCEDE** à l'élection du Président du conseil de territoire au scrutin uninominal et à bulletins secrets. Le scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

Votants : 90

Bulletins trouvés dans l'urne : 90

Bulletins blancs ou nuls : 23

Suffrages exprimés : 67

Monsieur Jacques Kossowski obtient 66 voix.

En conséquence, Monsieur Jacques Kossowski est déclaré élu en qualité de Président.

Délibération n°04 (34/2020)

**Fixation du nombre de vice-présidents**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire

**FIXE** le nombre de Vice-Présidents à dix.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 90*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°05 (35/2020)

**Election des Vice-présidents**

**PROCEDE** à l'élection des dix Vice-Présidents au scrutin uninominal et à bulletins secrets :

**Election du premier vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants : 90  
Bulletins trouvés dans l'urne : 90  
Bulletins blancs ou nuls : 06  
Suffrages exprimés : 84

1er Vice-président	Jeanne Bécart	82 voix
	Eric Berdoati	2 voix

**Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Madame Jeanne Bécart a été proclamée premier vice-président et immédiatement installée.

**Election du deuxième vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants : 90  
Bulletins trouvés dans l'urne : 90  
Bulletins blancs ou nuls : 15  
Suffrages exprimés : 75

2ème Vice-président	Eric Berdoati	71 voix
	Jeanne Bécart	3 voix
	Philippe Juvin	1 voix

**Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Monsieur Eric Berdoati a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

**Election du troisième vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants : 90  
Bulletins trouvés dans l'urne : 90  
Bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 88

3ème Vice-président	Guillaume Boudy	87 voix
	Joëlle Ceccaldi-Raynaud	1 voix

**Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur Guillaume Boudy a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

**Election du quatrième vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	12
Suffrages exprimés :	78

4ème Vice-président	Joëlle Ceccaldi-Raynaud	78 voix
---------------------	-------------------------	---------

**Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud a été proclamée quatrième vice-président et immédiatement installée.

**Election du cinquième vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	40
Suffrages exprimés :	50

5ème Vice-président	Jean-Christophe Fromantin	49 voix
	Sophie Deschiens	1 voix

**Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Monsieur Jean-Christophe Fromantin a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

**Election du sixième vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	05
Suffrages exprimés :	85

6ème Vice-président	Véronique Jacqueline	85 voix
---------------------	----------------------	---------

**Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Madame Véronique Jacqueline a été proclamée sixième vice-président et immédiatement installée.

**Election du septième vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	88
Bulletins trouvés dans l'urne :	82
Bulletins blancs ou nuls :	06
Suffrages exprimés :	82

7 <sup>ème</sup> Vice-président	Patrick Jarry	79 voix
	Aurélie Taquillain	1 voix
	Jérôme Karkulowski	1 voix
	Sophie Deschiens	1 voix

### **Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Monsieur Patrick Jarry a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

### **Election du huitième vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	88
Bulletins trouvés dans l'urne :	88
Bulletins blancs ou nuls :	22
Suffrages exprimés :	66

8 <sup>ème</sup> Vice-président	Philippe Juvin	64 voix
	Sophie Deschiens	1 voix
	Jean-Christophe Fromantin	1 voix

### **Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

Monsieur Philippe Juvin a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

### **Election du neuvième vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	86
Bulletins trouvés dans l'urne :	86
Bulletins blancs ou nuls :	11
Suffrages exprimés :	75

9 <sup>ème</sup> Vice-président	Patrick Ollier	72 voix
	Agnès Pottier-Dumas	3 voix

### **Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

Monsieur Patrick Ollier a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

### **Election du dixième vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	86
Bulletins trouvés dans l'urne :	86
Bulletins blancs ou nuls :	14
Suffrages exprimés :	72

10 <sup>ème</sup> Vice-président	Agnès Pottier-Dumas	71 voix
	Joëlle Ceccaldi-Raynaud	1 voix

Délibération n°06 (36/2020)

### **Lecture de la Charte de l'élu local**

**Pas de vote**

**Délégation du conseil de territoire au Président**

**ACCORDE** au Président les délégations suivantes afin de lui permettre :

1 - Lorsque les crédits sont prévus au budget, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, et toute décision concernant leurs avenants, dont le montant est inférieur à 2 500 000 € HT pour les fournitures et services et dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées des marchés publics de travaux (actuellement d'un montant de 5 350 000 € HT) ;

2 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

3 - D'accepter les indemnités de sinistre ;

4 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules dans la limite fixée de 4 600 € par règlement ;

5 - De créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

6 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8 - D'intenter au nom de l'établissement public territorial les actions en justice ou de défendre l'établissement public territorial dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis suivants : les actions en justice seront réalisées tant en demande qu'en défense devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif que ce soit en première instance, en appel, en cassation ou en référé, pour toutes les actions de nature civile, administrative ou pénale destinées à préserver les intérêts de l'établissement public territorial, y compris les dépôts de plainte, les constitutions de partie civile et les désistements d'actions ;

9 - De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget territorial et au budget annexe de l'assainissement, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au CGCT au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

10 - De prendre les décisions relatives aux demandes de subvention.

**RAPPELLE** que conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions du Président feront l'objet d'une communication à chaque conseil de territoire.

**PRECISE**, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, que les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents. Ces subdélégations subsistent en cas d'empêchement du Président.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

**Délégation du conseil de territoire au Bureau**

**DECIDE** que délégation permanente est donnée au Bureau de l'établissement public territorial, pour toute la durée du mandat, à l'effet de statuer, en toutes matières, sur toutes les affaires relevant de la compétence du conseil de territoire à l'exception de celles énumérées ci-après :

1°) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2°) de l'approbation du compte administratif ;

3°) des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT ;

4°) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5°) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6°) de la délégation de la gestion d'un service public ;

7°) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

8°) des délégations accordées au Président par délibération du conseil de territoire en date du 13 juillet 2020

**PRECISE** qu'il sera rendu compte, lors de chaque réunion du conseil de territoire, par le Président des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du conseil de territoire.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°09a (39/2020)

**Election dans les organismes extérieurs – Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU)**

**ÉLIT** Messieurs Denis GABRIEL, Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT et Pierre GOMEZ en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du SITRU.

**ÉLIT** Madame Michelle GARRY en qualité de déléguée suppléante pour siéger au sein du SITRU.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°09b (40/2020)

**Election dans les organismes extérieurs – SYCTOM**

**ELIT** en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du SYCTOM :

Monsieur Eric CESARI  
Madame Sophie DESCHIENS  
Madame Perrine COULTER  
Monsieur Jean-Philippe DUMONT  
Monsieur Vincent FRANCHI  
Monsieur Eric BERDOATI

**ELIT** en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du SYCTOM :

Madame Jeanne BECART  
Madame Claire CHARMETTE  
Madame Isabelle COVILLE  
Monsieur José PINTO MARTINS  
Madame Capucine du SARTEL  
Monsieur Amirouche LAIDI

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Votes contre : 00*

*Abstentions : 00*

Délibération n°09c (41/2020)

**Election dans les organismes extérieurs – AQUAVESC**

**ELIT** en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein d'AQUAVESC :

Madame Béatrice BODIN  
Monsieur Eric BERDOATI  
Monsieur Olivier BERTHET  
Madame Catherine BLOCH



**ELIT** en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein d'AQUAVESC :

Monsieur Thierry MARI  
Madame Brigitte PINAULDT  
Madame Capucine du SARTEL  
Monsieur Gilles VERGNORY

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°09d (42/2020)

**Election dans les organismes extérieurs – Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)**

**ELIT** Monsieur Bernard GAHNASSIA, Madame Sophie DESCHIENS et Monsieur Franck KELLER en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du SEDIF.

**ELIT** Madame Anne-Laure LEBRETON, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Jean-Philippe DUMONT en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du SEDIF.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°09e (43/2020)

**Election dans les organismes extérieurs – SENE0**

**ELIT** en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein de SENE0 :

- Madame Marion JACOB-CHAILLET
- Madame Catherine MORELLE
- Monsieur Olivier MARMAGNE
- Monsieur Philippe JUVIN
- Monsieur Baptiste DENIS
- Monsieur Kenzy GAUTHIEROT
- Madame Nadège MAGNON
- Monsieur Imed AZZOUZ
- Monsieur Patrick OLLIER
- Monsieur Pierre GOMEZ
- Monsieur Philippe D'ESTAINTOT
- Monsieur Fabrice BULTEAU
- Monsieur Jean-Pierre RESPAUT

**ELIT** en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein de SENE0 :

- Monsieur Pascal HUMRUZIAN
- Monsieur Jean-Jacques SARADJIAN
- Madame Lauriane TEYSSIER
- Monsieur Bruno de SOULTRAIT
- Madame Clémence LACOT
- Monsieur Thierry DENOIS
- Monsieur Philippe TROTIN
- Madame Michelle GARRY
- Monsieur Amirouche LAIDI
- Monsieur Stéphane PERRIN BIDAN

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°09f (44/2020)

**Election de représentants au sein du Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine (SIABS)**

**ELIT** Madame Catherine BLOCH et Monsieur Gilles VERGNORY en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du comité du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine.

**ELIT** Monsieur Eric BERTIER et Monsieur Patrice HENRY en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du comité du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°09g (45/2020)

**Election dans les organismes extérieurs – Offices Public de l'Habitat de Courbevoie, Levallois, Nanterre et Puteaux**

**DIT** que les effectifs des conseils d'administration des Offices Publics de l'Habitat rattachés à l'EPT Paris Ouest La Défense s'établissent ainsi :

- 23 membres pour l'OPH de Courbevoie – Paris Ouest La Défense,
- 23 membres pour l'OPH Levallois Habitat,
- 23 membres pour l'OPH de Nanterre
- 27 membres pour l'Office de l'Habitat de Puteaux

**DESIGNE** au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Courbevoie – Paris Ouest La Défense :

- Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :

- o Madame Marie-Pierre LIMOGÉ
- o Madame Sybille d'ALIGNY
- o Monsieur Sébastien BEAUVAL
- o Monsieur Pascal HUMRUZIAN
- o Madame Charazed DJEBBARI
- o Madame Aurélie TAQUILLAIN

- Les 7 personnes qualifiées suivantes :

- o Madame Fatimé KOLINGAR
- o Madame Maria GARCIA
- o Madame Catherine MORELLE
- o Madame Victoria DOGNIN
- o Madame Marie GEROUDET
- o Monsieur Vincent FRANCHI
- o Monsieur Yves REVILLON

- Le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :

- o Monsieur Ezzedine TALEB

**DESIGNE** au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Levallois Habitat :

- Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :

- o Monsieur David-Xavier WEISS
- o Madame Sophie DESCHIENS
- o Madame Isabelle COVILLE
- o Monsieur Philippe LAUNAY
- o Madame Laurence BOURDET-MATHIS
- o Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

- Les 7 personnes qualifiées suivantes :

- o Madame Olivia BUGAJSKI
- o Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
- o Monsieur Giovanni BUONO
- o Madame Eva HADDAD
- o Monsieur Yvon LEVECQ.
- o Monsieur Claude BADET
- o Monsieur Stéphane CHABAILLE

- Le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :

- o Monsieur Laurent PASCAL

**DESIGNE** au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Nanterre :

- Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :
- o Monsieur Hassan HMANI
- o Madame Zahra BOUDJEMAÏ
- o Madame Thérèse NGIMBOUS BATJÔM
- o Madame Perrine COULTER
- o Madame Lucie CHAMPENOIS
- o Monsieur Alexandre GUILLEMAUD

- Les 7 personnes qualifiées suivantes :

- o Madame Nadine ALI
- o Monsieur Didier DEBORD
- o Madame Samia KASMI
- o Madame Nicole DION
- o Monsieur Patrick de GALLARD
- o Monsieur Manuel DEVILLIERS
- o Monsieur Julien BEAUSSIER

- Le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :

- o Madame Isabelle LECHANTRE

**DESIGNE** au conseil d'administration de l'Office de l'Habitat de Puteaux :

- Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :
- o Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
- o Monsieur Vincent FRANCHI
- o Madame Raymonde MADRID
- o Monsieur Bernard GAHNASSIA
- o Madame Brigitte PALAT
- o Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

- Les 9 personnes qualifiées suivantes :

- o Monsieur Henri BOUMENDIL
- o Monsieur Gérald LAMBILLIOTTE
- o Madame Colette GONZAGUE
- o Madame Josiane ABKARI
- o Monsieur Jean-Yves CHAMBAULT
- o Madame Sophie DESCHIENS
- o Madame Joëlle LACONTAL
- o Monsieur Daniel COURTES
- o Monsieur François LE CLEC'H

- Les deux représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :

- o Madame Martine DUPERRAY
- o Monsieur Maurice BOURGES

**PRECISE** que le Président de l'EPT Paris Ouest La Défense invitera :

Les Caisses d'Allocations Familiales du département des Hauts de Seine, l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine et Action Logement à désigner les personnes qualifiées qui en sont issues, au sein des conseils d'administration des OPH de Courbevoie, Levallois, Nanterre et Puteaux.

- Les Organisations Syndicales de salariés les plus représentatives dans les Hauts de Seine, à désigner deux représentants pour chaque conseil d'administration des OPH de Courbevoie, Levallois, Nanterre et Puteaux.

**Délibération adoptée par**

**Votes pour : 85**

**Votes contre : 01 (Lies Messatfa)**

**Abstention : 00**

**Délibération n°10 (46/2020)**

**Droit à la formation des élus locaux**

**AUTORISE** ses élus à accéder à des formations dans les domaines de compétences de l'Etablissement Public Territorial, auxquelles peuvent éventuellement s'ajouter d'autres formations de leur choix, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de leurs fonctions électives et qu'elles sont dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

**PREND ACTE** que, afin d'exercer leur droit à la formation, les élus locaux salariés, fonctionnaires ou contractuels, disposent d'un congé de formation de 18 jours pour la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Les pertes de revenus qui en résulteraient, seront compensées par l'établissement public territorial dans la limite de 18 jours et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

**PRECISE** que, conformément à la législation en vigueur, chaque année un tableau récapitulatif des actions de formation sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil de territoire.

**DECIDE** que les frais de déplacement qui comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration, seront pris en charge dans les mêmes conditions que les dispositions qui régissent le déplacement des fonctionnaires de l'Etat.

**PRECISE** que le budget annuel qui y est consacré ne peut être inférieur à 2% du montant des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux élus et que le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 86*

*Vote contre : 00*

*Abstention : 00*

Délibération n°11 (47/2020)

**Indemnités au Président, vice-présidents et conseillers de territoire**

**FIXE** dans le respect des dispositions prévues par les textes :

– à **110 %** du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président, avec effet notamment de la date à laquelle son élection a revêtu un caractère exécutoire,

– à **44 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité à verser aux 10 vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions, avec effet de la date à laquelle leur délégation de fonctions a revêtu un caractère exécutoire,

– à **6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité à verser aux conseillers de Territoire pour l'exercice effectif de leurs fonctions, avec effet notamment de la date à laquelle leur installation au sein du conseil de territoire a revêtu un caractère exécutoire.

**APPROUVE** le tableau annexé détaillant les indemnités allouées au Président, aux vice-présidents et aux conseillers de territoire.

**IMPUTE** les dépenses résultant de la présente délibération sur les crédits ouverts au budget.

*Délibération adoptée par*

*Votes pour : 85*

*Votes contre : 00*

*Abstention : 01 (Florence Maurin-Fournier)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h33.

  
Le Président,  
Jacques Kossowski  
Maire de Courbevoie